

Préavis municipal n° 2019-01

Demande de crédit de Fr. 65'500.00 TTC pour le renouvellement de l'infrastructure informatique de l'Administration communale, de l'introduction de la gestion électronique des documents, de l'introduction du processus de validation électronique des documents, de l'acquisition d'un logiciel pour la gestion des séances de la Municipalité

La Municipalité de Yens

au

Conseil communal de Yens

Madame la Présidente. Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers.

1. Introduction

La Municipalité soumet à l'approbation du Conseil communal la présente demande de crédit de Fr. 65'500.00 en vue de procéder au renouvellement et à l'amélioration de l'infrastructure informatique de l'Administration communale.

2. Exposé des motifs

La Municipalité souhaite engager dès 2019, les investissements nécessaires au renouvellement de ses infrastructures informatiques, à l'introduction de la gestion électronique des documents (GED), du processus de validation électronique des factures et à l'acquisition d'un logiciel de gestion des séances de la Municipalité.

Actuellement, le parc informatique de l'administration communale est composé d'un onduleur, d'un serveur physique et de quatre postes de travail. Deux postes à la direction de l'AIRADT, au collège du Rossé, travaillent également sur ce serveur.

Tous les postes de travail se connectent au serveur afin de bénéficier des programmes métier. La sauvegarde du serveur est assurée par deux disques durs externes qui font une copie des données toutes les nuits et sont alternés une fois par semaine avec une conservation externe au bâtiment de la Léchère afin de préserver toutes pertes en cas de sinistre.

L'onduleur acquis en mars 2016, a, selon les statistiques, une durée de vie de 3 à 5 ans. Il restera donc en service jusqu'au renouvellement du parc informatique.

Le serveur, installé en 2010, donne des signes de fin de vie. Il doit être quotidiennement arrêté et redémarré afin de fonctionner correctement. Il arrive au maximum de sa capacité et ne permettra plus à court, terme, les différentes mises à jour et/ou futures modifications des programmes et diverses applications dont nous nous devons d'anticiper la croissance. En outre, il fonctionne sous le système d'exploitation de Microsoft « Windows Serveur 2008 ». Cette application cessera de bénéficier d'un support Microsoft le 14 janvier 2020.

Les ordinateurs individuels et les imprimantes ont tous été acquis il y a plus de dix ans et fonctionnent sous le système d'exploitation « Windows 7 » qui cessera également de bénéficier d'un support Microsoft le 14 janvier 2020.

3. Renouvellement du matériel

Compte tenu de l'évolution des solutions informatiques, la Municipalité souhaite opter pour une solution d'hébergement de ses données - contrairement à un serveur physique - avec le mandataire actuel, l'entreprise Info service, du groupe T2i, qui donne entière satisfaction et toutes les garanties nécessaires.

Cette option présente l'avantage d'offrir une solution « tout inclus », soit :

- Mise à disposition d'une infrastructure de serveurs et les prestations liées à la gestion de l'infrastructure mise à disposition;
- La sauvegarde quotidienne des programmes et données ;
- Les licences et la maintenance des logiciels métier ;
- Toutes les prestations d'installation des nouvelles versions des logiciels métier;
- Le support aux utilisateurs ;
- Les cours de formation centralisée dispensés dans les locaux de Renens ;
- Un coût forfaitaire connu et maîtrisé.

Vision des infrastructures communales :

- Hébergement des programmes et données informatiques ;
- Introduction d'un logiciel de gestion électronique des documents (GED);
- Introduction d'un processus de validation électronique des factures ;
- Introduction d'un logiciel de gestion des séances de la Municipalité ;
- Echange des ordinateurs & des imprimantes de l'administration communale ;
- Acquisition de tablettes pour les Municipaux.

4. Aspects financiers

| Hébergement, mise en œuvre de l'environnement | | |
|--|-----|-----------|
| Matériel | Fr. | 1'070.00 |
| Création de l'environnement d'hébergement | | 12'060.00 |
| Installation de logiciels et transfert des données | | 2'800.00 |
| Total, coût unique | Fr. | 15'930.00 |
| | | |
| Hébergement, exploitation annuelle | | |
| Forfait annuel, année 2019 | Fr. | 21'000.00 |
| Licences tierces | | 2'350.00 |
| Total annuel | | 23'350.00 |

| GED (gestion électronique des documents), mise en œuvre | | |
|--|-------------|----------------------|
| Mise en œuvre | Fr. | 15'200,00 |
| Licences | | 4'050.00 |
| Total, coût unique | Fr. | 19'250.00 |
| CED avalation annualla | | |
| GED, exploitation annuelle Licences | Fr. | 860.00 |
| Forfait annuel | 1 1. | 5'260.00 |
| Total annuel | Fr. | 6'120.00 |
| | | |
| Validation électronique des factures | _ | 51000.00 |
| Mise en œuvre, coût unique | Fr. | 5'900.00 |
| Validation électronique des factures | | |
| Exploitation, forfait annuel | Fr. | 1'730.00 |
| | | |
| Gestion des séances de la Municipalité | _ | |
| Licences | Fr. | 5'700.00 |
| Mise en œuvre (installation, configuration et formation) | Fr. | 5'800.00 |
| Total, coût unique | <u> FI.</u> | 11'500.00 |
| Gestion des séances de la Municipalité | | |
| Total, coût annuel | Fr. | 1'560.00 |
| | | |
| Poste de travail | - | 41500.00 |
| 4 ordinateurs | Fr. | 4'500.00 1'600.00 |
| Installation et licences Total, coût unique | Fr. | 6'100.00 |
| rotal, oodt arrigad | 1 1, | 0 100.00 |
| Tablettes | | |
| 5 tablettes | Fr. | 2'200.00 |
| Installation | F | 400.00 |
| Total, coût unique | Fr. | 2'600.00 |
| Imprimantes | | |
| 3 imprimantes | Fr. | 3'800.00 |
| Installation | | 420.00 |
| Total, coût unique | Fr. | 4'220.00 |
| | | |
| | | |
| RÉCAPITULATION: | | |
| | | |
| | | |
| Coût total par élément | | |
| Hébergement | Fr. | 39'280.00 |
| Gestion électronique des documents | | 25'370.00 |
| Validation électronique des factures | | 7'630.00 |
| Gestion des séances de la Municipalité | | 13'060.00 |
| Matériel et divers | | 12'920.00 |
| | . | 001000 00 |
| Total | Fr. | 98'260.00 |

Soit:

| Coûts uniques : Hébergement GED (gestion électronique des documents) Validation électronique des factures Gestion des séances de la Municipalité Poste de travail Tablettes Imprimantes | Fr. | 15'930.00 19'250.00 5'900.00 11'500.00 6'100.00 2'600.00 4'220.00 |
|---|-----|---|
| Total | Fr. | 65'500.00 |
| Coûts annuels : Hébergement GED (gestion électronique des documents) Validation électronique des factures Gestion des séances de la Municipalité | Fr. | 23'350.00 6'120.00 1'730.00 1'560.00 |
| <u>Total</u> | Fr. | 32'760.00 |

A l'heure actuelle, les coûts annuels de l'informatique avec un serveur physique sont de l'ordre de Fr. 26'000.00 (moyenne 2017-2018). Toutefois, l'ancienneté du parc informatique ne permettra pas d'assurer le maintien de ce chiffre. Avec le nouveau système, la maintenance, les mises à jour mineures et le support sont compris.

5. Modalités financières

La dépense devisée à Fr. 65'500.00 TTC sera financée par prélèvement à fonds de réserve « Renouvellement & rénovation », compte de bilan 9281. Les coûts annuels seront portés dans les comptes de fonctionnement.

6. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE YENS

- vu le préavis de la Municipalité,
- entendu le rapport de la Commission ad hoc chargée de son étude et de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

 d'autoriser la Municipalité à entreprendre le renouvellement de l'infrastructure informatique de l'Administration communale, l'introduction de la gestion électronique des documents, l'introduction du processus de validation électronique des documents, l'acquisition d'un logiciel pour la gestion des séances de la Municipalité;

- d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 65'500.00 TTC ;
- de financer cet investissement par la trésorerie courante ;
- d'amortir par prélèvement à fonds de réserve « 9281 Renouvellement & rénovation » la somme de Fr. 65'500.00;
- de porter les frais annuels aux comptes de fonctionnement.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du : 4 mars 2019

Délégués municipaux :

M. Jean-Luc André, Syndic, en charge de l'informatique

M. Stéphane Boss, Municipal, en charge des finances

Au nom de la Municipalité Le Syndic

lean-Luc André Isabelle Blanc

Préavis mis à disposition du Bureau de Conseil communal le 05 mars 2019